

Arrondissement de Douai
Commune de Aniche - 59008
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 - Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des monuments historiques	MOTTE FEODALE (située sur EMERCHICOURT) Ins.Inv.M.H. 06/12/1978	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute-tension	Lignes : AVELGEM-MASTAING(2 X 400 KV) AVELIN-MASTAING (225/400 KV) DECHY - GROS CAILLOU (150 KV) GROS CAILLOU - TRAISNEL(90 KV)	Rte
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : EMERCHICOURT - ANICHE DN 100 ABSCON - ANICHE DN 100 ANICHE -ANICHE DN 80	Grt Gaz
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D 943 : 20/08/1896 R.D. 47 : 16/04/1917 Rues Barbusse, Patoux et Gambetta : 17/04/1896 Rues Vaillant Couturier et Dion : 05/07/1876 Rue Lutas : 21/08/1906	Conseil Général
T.1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Ligne : Aubigny-au-Bac / Somain / Douai	Sncf
T.7	RELATIONS AERIENNES Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de : CAMBRAI – NIERGNIES et de CAMBRAI – EPINOY	Base aérienne
IV - Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
voir liste ci-jointe**